



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018**

Convoqué le vendredi 30 mars 2018

**COMMUNE DE GARDANNE**

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET :** **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DANCE FOR PEACE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RELATIVE A UN PROJET SPECIFIQUE**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc .....	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia .....	Procuration
PARLANI René .....	Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène .....	Procuration
AMIC Bruno .....	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 26
Nombre de pouvoirs	: 07
Absents à la séance	: 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui stipule que lorsqu'une subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Considérant que l'association DANCE FOR PEACE, lors du dépôt de sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2018, a demandé à la ville de lui attribuer également une subvention d'un montant de 1 000 euros pour la réalisation d'une action spécifique :

- Déplacement de 4 Gardannais au concours World of Dance à Los Angeles

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président de l'association DANCE FOR PEACE permettant de fixer les modalités d'attribution de cette subvention spécifique et de contrôle de la ville sur l'utilisation des fonds.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président de l'association DANCE FOR PEACE pour l'attribution d'une subvention spécifique d'un montant de 1 000 euros.

**ARTICLE 2** : Que la convention fixe les modalités d'attribution de la subvention et de contrôle de la ville sur l'utilisation des fonds.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 17 AVR. 2018

AFFICHEE LE : 17 AVR. 2018

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 17 AVR. 2018